

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2e/132-07
Séance du 07 DEC. 2007

POLE DE COMPETITIVITE « INNOVATIONS THERAPEUTIQUES »

Projet ORAIL (Administration oral d'insuline pour le traitement du diabète) Aide à l'entreprise Photon & Polymers

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une avance remboursable de 56 300 € à l'entreprise Photon & Polymers dans le cadre du soutien financier au projet ORAIL labellisé par l'association de gouvernance du pôle de compétitivité « Innovations Thérapeutiques » (AGIT),
- ❖ Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme F028, Enveloppe 94312, Chapitre 27, Nature 2748, Fonction 93 du budget départemental,
- ❖ Précise que les recettes sont imputées Enveloppe 452, Fonction 01, Nature 2748, Chapitre 27 au budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente jointe au présent rapport.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH